MISE EN LIGNE LE 19-07-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 du mois de juillet, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-095
« SECOURS CENTRE DE LOISIRS »

Date des convocations :
12 juin 2023

Membres présents :7
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

✓*Présents(es) :*

Mesdames BAUDE, BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE
Messieurs DUCHE, GUIARD, MOALLIC,

✓*Absent :*
Monsieur THULEAU

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE

D'accorder un secours financier, à 4 familles, soit 6 enfants, pour le règlement de leur accueil en centre de Loisirs au Centre socio culturel Marne Yeuse pour les vacances d'été 2023 (08/07/23 au 03/09/23), pour un montant global plafond maximum de 612,80 €.

La somme sera versée directement à– COMMUNE DE ROYAN – 80 avenue de Pontaillac– 17200 ROYAN.

Fait à ROYAN, le 6 juillet 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE BP 20164 ROYAN 17200

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230706-DEL-23-095-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 12/07/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 12/07/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES